

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAHARU 23. - N° 40.

TE VEA NO TAHITI.

Mahina paé 2 atopa 1874.

POUR L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Un an, 14 fr.
Six mois, 8 fr.
Trois mois, 4 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

à l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Les 30 exemplaires

au-dessus de 20 lignes.
Les annonces retardées se paient le double du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté chargeant le greffier des tribunaux français du greffe de la haute-cour tabitiennne. — Décision prise par le Directeur d'Ordonnance et de l'Intérieur. — Nominations, mutations, etc. — Avis administratifs. — Bénévoles militaires. — Nouvelles locales. — **PARTIE NON OFFICIELLE.** — Bénévoles militaires. — Passage de Vieux sur le Nord. — Bulletin Géographique. — Passage de Vieux sur le Nord. — Nouvelles à la main. — Séances publiques à l'étranger. — Annonces. — Bénévoles militaires. — Bénévoles du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société, Considérant que, par arrêté en date du 2 septembre 1874, le sieur Lévi, greffier près la haute-cour tabitiennne, a été promu à d'autres fonctions et laissé vacantes celles qu'il occupait près la haute-cour; Sur la proposition du chef du service judiciaire;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art. 1^{er}. Le greffier des tribunaux français de Papeete est et demeure chargé jusqu'à nouvel ordre du greffe de la haute-cour tabitiennne.

A dater de ce jour, cet officier ministériel prendra à charge toutes les minutes et pièces déposées au greffe de la haute-cour tabitiennne, comme aussi il fera tous les actes relatifs aux fonctions du greffier près de ladite cour.

Art. 2. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Papeete, le 23 septembre 1874.

O^{re} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République:

Le Chef du service judiciaire,
LOUIS DE LAVARE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu la décision en date du 28 septembre courant accordant un congé de convalescence pour France à M. Foucher, commissaire adjoint de la marine, Ordonnateur de Tahiti;

Vu l'article 106 de l'instruction ministérielle du 26 juin 1860,

DÉCROIS:

Art. 1^{er}. M. La Barbe, sous-commissaire de la marine, prendra, à compter du 1^{er} octobre, les fonctions d'Ordonnateur intérimaire de la colonie.

Art. 2. Il remplira également les fonctions de Directeur de l'Intérieur dévolues à l'Ordonnateur.

Art. 3. La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 30 septembre 1874.

O^{re} GILBERT-PIERRE.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 19 septembre 1874, M. Testard, capitaine d'infanterie de marine, débarqué du transport *Orne*, a pris le commandement du port de corps d'infanterie de marine en station dans la colonie.

Par une autre décision du même jour, M. Mazery, capitaine des compagnies indigènes d'ouvriers, de retour d'un congé de convalescence et débarqué du transport *Orne*, a été mis à la disposition de M. le capitaine directeur du génie.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 23 septembre 1874, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, le sieur Helme (Jean-Jules-Eugène) est révoqué de ses fonctions de garde-magasin des subsistances à Papeete.

Cet agent est renvoyé en France par le transport *Orne* à la disposition du Département, qui statuera sur son emploi de 3^e commis aux vivres de 1^{re} classe.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 28 septembre 1874, l'élection de l'indigène Teri en comme ministre de l'église de Matiaa a été approuvée, à compter du 1^{er} septembre 1874.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 28 septembre 1874, les indigènes du district de Vaisao dont les noms suivent ont été nommés:

1^{er} Tarahu a Tuahine, caporal-mutui, en remplacement de Te-

Mai te au i te fauza ras a te Tomana te Avahua o te Rapuira, le 28 no telega 1874, le mutui ras i rava hia i te taita ra i Teri o i cometa no te etare i Matiaa, te faaita hia nei i mai te i ai no telega 1874.

Mai te au i te fauza ras a te Tomana te Avahua o te Rapuira, le 28 no telega 1874, us fauza hia te mutua no Vaisao, ois hoi:
1^{er} O Tarahu a Tuahine, et taporai mutui, et mono i a, Temaharo, tel fauza hia te toroa no te haapao ois i te rava ras i te chipa o tona toroa;

mauaro, révoqué pour négligence dans l'exercice de ses fonctions; 2^o Marau a Ruitai, mutui à pied, en remplacement de Hau-tai, révoqué pour le même motif; 3^o Fareroi a Vavari, mutui à pied, en remplacement de Tansah, révoqué pour le même motif. Ces nominations compteront du 15 septembre 1874.

2^o O Marau a Ruitai, et mutui, et mono le Hau-tai, tel fauza hia te toroa no taita hapa, toa ra; 3^o O Fareroi a Vavari, et mutui, et mono le Tansah, tel fauza hia te toroa no taita hapa, toa ra. Et le 15 no telega 1874 a taio hia mai ai telenoi ma fauza hia ras.

AVIS ADMINISTRATIFS

Lettres non réclamées.

La commission chargée d'examiner les lettres et journaux non réclamés à la poste ou refusés par les destinataires, a retiré d'une lettre adressée par M. Steiner à M. Brader quatre timbres-poste de 0 fr. 25 c.

Elle a trouvé dans un pli non fermé trois expéditions d'une traite de 358 dollars tirée par Mr l'évêque de Cambrayopolis sur M. Tapie Luc Boyer, à l'ordre de M. Dana, et une lettre cachetée à l'adresse de M. l'abbé Luc Boyer.

Ces valeurs ainsi que la lettre sont à la disposition des intéressés, qui peuvent les réclamer au bureau de la poste à Papeete.

3-2

Service des Contributions.

Le public est prévenu que le service des contributions exigera à l'avenir l'observation punctuelle des prescriptions de l'article 3 de l'arrêté local du 27 août 1871, concernant les dénominations dans les actes publics des poids et mesures établis en France.

En conséquence, MM. les négociants, capitalistes et tous autres intéressés sont invités à vouloir bien ne porter dans leurs déclarations, manifestes ou toutes pièces quelconques produites au service des contributions, que les poids et mesures en usage en France et qui sont eux légalement prescrits pour les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat.

3-3

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 2 octobre 1874.

Le transport de l'Etat *Orne* a découvert, pendant sa traversée de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) à Tahiti, deux hauts-fonds qui ne sont pas indiqués sur les cartes hydrographiques. M. le capitaine de frégate O'Neill, commandant de ce bâtiment, les a signalés dans une lettre qu'il a adressée à M. le Commandant Commissaire de la République, et qui contient aussi une observation relative à la vigie Thompson.

En publiant l'extrait ci-après de cette lettre, l'administration s'empresse de porter à la connaissance des navigateurs les renseignements nautiques recueillis par M. le commandant de l'*Orne*:

Haut-fond au Nord de l'île Walpole.

Latitude..... 23° 30' Sud.
Longitude..... 160° 36' Est.

Le lendemain de notre départ de l'île des Pins, le 14 août, au point du jour, on a vu le fond le long du bord; le fond a donné 25 mètres, sable et gravier; il faisait presque calme, nous allions à peine 2 nœuds, vent arrière; la mer était très-belle, on pou claquetter assés, comme sur les bancs.

A mesure que le jour s'est fait, on a reconnu à perte de vue de tous côtés des plaques décolorées comme le long du bord; on voyait des rochers en plusieurs endroits, mais il est possible qu'il n'y ait eu de produits par des coralliers que l'on a aperçus au large.

Nous avons sonné pendant 3 milles environ, faisant route à l'Est; puis, les sondes ont augmenté très-régulièrement de 22 à 30 mètres; puis pas de fond à 160 mètres; l'eau avait vu de sa couleur bleue foncé.

Il se peut que nous aient été empêchés de mieux voir la ligne de démarcation du plateau des sondes.

Pendant ce temps, nous étions en vue de l'île Walpole, que nous relevions à 10 ou 12 milles du Sud 6° O. au Sud 8° O. (vrai).

Comme le fond a toujours augmenté depuis les premières sondes, il est possible que nous ayons passé avant le jour sur de plus petits fonds. Dans tous les cas, je pense qu'on fera bien de ne pas passer entre l'île Walpole et le récif Durand, tant que le banc que je signale et qui paraît très-fond n'aura pas été exploré.

Les recherches du banc de la Brillante faites dans ces parages par le capitaine Denham, de la marine royale anglaise, ne se sont pas étendues, je crois, au Nord de l'île Walpole.

Plateau de Roches.

Latitude..... 27° 15' Sud.
Longitude..... 160° 40' Ouest.

Le vendredi 11 septembre, à huit heures du soir, il ventait jolies brises de S.-E.; nous fîmes route à l'Est avec 7 nœuds de vitesse; la mer était belle avec une assez longue bouée du S. O. J'ai cru sentir tout à coup que le navire

« J'ai fait quelques bragues et durs comme s'il était ballotté par une mer furieuse. Je suis sorti par le pont et j'ai fait sonner en venant en relâche. J'ai fait quelques minutes : nous avons dû faire près d'un mille; j'ai fait 100 mètres. J'ai sauté 100 mètres en panne et préparé les ancres. Nous avons eu des fondes de 35 à 45 mètres, fond à avec quelques traces de sable noir.

« J'ai remis en route à l'est sous petite voile, paré à mouiller; j'ai trouvé 47 mètres, 50 mètres et 55 mètres, roche, jusqu'à 9 heures; à 9 heures et demi, nous en panne, trouvé 95 mètres, roche. J'ai alors remis les basses voiles, fait sauter 3 milles à l'est et secoué en panne. On n'a plus trouvé de fond à 100 mètres.

« J'ai fait rétablir la voile et continué la route.

« Le point de 8 heures du soir nous mettait par 37° 43' latitude Sud et 160° 05' longitude Ouest. Cette position doit être exacte, car nous avons eu ce jour-là d'excellentes observations à midi et à 4 heures du soir, et le lendemain à midi l'ouest s'accroît très-bien avec le point observé.

« C'est dans cet endroit que nous avons dû passer par les plus petits fonds, caron peut-être huit heures quand j'ai senti les ancrettes qui m'ont fait croire un instant que nous allions toucher.

« Ces secousses n'étaient déjà plus sensibles quand on a sauté par 30 mètres. On n'a pas vu de brisants, mais la nuit était assez obscure pour ne pas permettre de les distinguer à 1 mille.

« Ce bout-du, sur lequel nous avons sonné pendant 5 ou 6 milles à l'est de la position que je signale, constitue un danger sérieux et qu'il serait important de reconnaître.

« Est-il isolé ou se rattacherait-il à un vaste plateau de roches dont ferait partie les îles sur lesquelles a touché le *Wail* (Patoa), il y a quelques années, en allant d'Auckland à Rarounga (voir *Annales Hydrographiques*, t. 21, p. 569), et qui sont portées sur la carte n° 1157, sous le nom de Roches Haymet, à 138 milles dans l'O., 1/2 N. environ du danger que j'indique?

Vieille Thompson.

« Le 5 septembre nous avons passé à peu de distance du Sud de la Vieille Thompson, portée sur la carte n° 1101 par 22° 55' latitude Sud et 170° 18' longitude Ouest; le temps était superbe, très-chaud; on n'a rien vu du haut de la mâture. Notre position était parfaitement déterminée à ce moment par des observations de soleil et de lune. Il est donc probable que la Vieille Thompson n'existe pas et qu'on en a raison de ne pas la porter sur la carte n° 1157.

« Par l'arrivée de la goélette *Eugénie*, entrée dans notre port le 28 septembre dernier, nous avons appris que le second du *Catamar* et les six hommes qui montaient sa chaloupe avaient pu gagner les Marquises, en éprouvant toutefois de grandes souffrances.

« A la date du départ de la goélette, on était toujours sans nouvelle du capitaine et des six marins qui l'accompagnaient.

« Le transport *Orin*, qui était sur notre rade depuis le 18 septembre, est parti hier à onze heures du matin à destination de France.

« La réouverture des classes de l'Ecole française indigène aura lieu le lundi 5 courant, à 7 heures 1/2 du matin.

« The reopening of the classes of the French native school will take place on Monday the 5th instant, at half-past 7 o'clock.

« Te hānāmā rā o te māi pūpu i roto i te haapii rā fārai mā ohi et le monire i te 5 no instant, at half-past 7 o'clock.

Nouvelles des îles Sandwich.

« Le mardi 6 août, à 11 heures du matin, le roi des îles Sandwich a donné audience à M. Théodore Baillieu, commissaire français, accompagné de M. Pernet, chancelier de la légation, pour en recevoir une lettre autographe du Président de la République française. En présentant cette lettre, le commissaire français a prononcé les paroles suivantes :

« Sire, — J'ai l'honneur de remettre entre vos mains de Votre Majesté la lettre du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, Président de la République française, écrite en réponse à celle par laquelle vous lui avez annoncé votre avènement au trône haavien.

« Je sais que les sentiments qui y sont exprimés prouvent, une fois de plus, combien la France porte d'intérêt à l'avenir heureux de vos sujets et de Votre Majesté.

« Dans tous les pays, de la concordie entre les citoyens, l'égagement mutuel sous leur chef légitime, provient l'indépendance, ainsi que le développement progressif et paisible du commerce extérieur attiré par les certitudes de sécurité dont il a besoin; et ces relations extérieures ont partout le soutien indispensable de la fortune locale. Votre haute initiative et la sagesse du peuple haavien obtiennent ce noble résultat, et vous pouvez être assuré que la nation que j'ai l'honneur de représenter associera toujours à la prospérité de Votre Majesté et de vos sujets son amitié loyale et désintéressée.

« Le roi Kalekau a répondu en ces termes :

« J'ai le plus grand plaisir à recevoir de vos mains, monsieur, cette lettre du Président de la République française écrite en réponse à celle par laquelle je lui ai annoncé mon avènement au trône.

« Les sentiments que vous exprimez en la transmettant me frappent par leur vérité. Longue est l'attente que j'ai faite valeur par les gouvernements aussi bien que par les gouverneurs, le pays a pu manquer de se développer et de progresser. J'espère la plus grande satisfaction à être assuré que ma prospérité et celle de mes sujets obéissent toujours la sympathie et l'amitié de la grande nation française que vous représentez.

« Voici le texte de la lettre du Président de la République française :

« Le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, Président de la République française, à Kalekau, Roi des îles d'Haavien.

« Nous avons reçu avec intérêt la lettre que vous nous avez écrite pour nous faire connaître votre avènement au trône haavien. Il nous a été bien agréable d'apprendre que, fidèle aux traditions de vos prédécesseurs, votre ferme intention est de ne rien négliger pour maintenir avec la France les bonnes relations qui existent si heureusement depuis de longues années. Vous pouvez être assuré de notre désir de vous secourir dans cette voie. Nous serons toujours prêt à vous donner des preuves de l'intérêt que nous portons à votre Etat, et nous faisons des vœux pour sa prospérité. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Signé à Versailles, le 10 août 1874.

« M^{te} DE MAC-MAHON, duc de Magenta.

« DECAEN, v.

« L'Assemblée législative a été prorogée le 9 août dernier. Le roi a prononcé à cette occasion, en hawaïen d'abord, ensuite en anglais, le discours suivant :

« Nobles et représentants, après une session prolongée, je vous félicite d'être arrivés au terme de vos travaux. J'ai la confiance et l'assurance que les amendements constitutionnels que vous avez adoptés auront tout l'effet désiré et que l'extension du suffrage sera accueillie avec reconnaissance par le pays.

« Vos allocations en faveur de l'hygiène publique, de l'immigration et des améliorations en général ont été très-généreuses et sont tout-à-fait à la hauteur des nécessités sur lesquelles j'ai eu devoir appeler votre attention au moment de votre réunion. Il m'en a donc paru devoir et celui de mon gouvernement de veiller à l'emploi judicieux et économique de ces diverses sommes, de vous remercier de votre libéralité envers moi et ma famille.

« Mes relations avec toutes les grandes nations du monde continuent à être du caractère le plus satisfaisant, et j'ai durant la session de la chambre, j'ai reçu des lettres de la souveraine de la Grande-Bretagne, du président des Etats-Unis, du président de la République française, de l'empereur d'Allemagne, de l'empereur de Russie, du roi des Pays-Bas, du roi du Danemark, du roi de Suède et de Norvège, du roi d'Espagne, du roi de Belgique, qui reconnaissent mon élection au trône et m'assurent de leur amitié et de leur bonne volonté.

« Vous avez délibéré sur un grand nombre de nouvelles lois ainsi que sur certains amendements à des lois déjà existantes; j'ai la confiance que les mesures qui ont été prises contribueront au progrès de notre bien-être pays.

« Les lois adoptées pour aider à l'introduction du courant électrique et encourager la navigation à vapeur montrent que mon peuple est préparé à profiter de toutes les méthodes perfectionnées de communication avec les pays étrangers.

« La loi votée dans la loi de faciliter la négociation d'un traité de réciprocité prouve que vous appréciez pleinement les avantages d'une telle transaction, particulièrement avec nos voisins les Etats-Unis. Avec effort de ma part ou de celle de mon gouvernement ne fera défaut pour arriver à un résultat aussi désirable.

« La loi adoptée pour autoriser un emprunt national et offrir l'emploi d'un tel emprunt s'accorde avec les vœux exprimés dans mon message de ce jour, et je veillerai avec soin à son application par la commission que vous m'avez autorisée à constituer, j'espère que cette mesure réalisera pleinement les bienfaits qu'en attend pour l'accroissement de la population et l'augmentation des produits, et conséquemment pour la prospérité de mon royaume.

« Nobles et représentants, en retournant au milieu de vos constituents, vous aurez encore l'occasion de poursuivre l'œuvre de votre session, en les instruisant de tout ce qui tend à conserver et à améliorer leur confort et augmenter leurs ressources et leurs connaissances. J'ai la confiance que vous leur exposerez près d'eux de ma constante sollicitude pour leur bien-être. Assurez-les que quoiqu'on prenne soin de lui-même et de sa famille, on respectant, bien entendu, les droits de son prochain, aide à la force de son royaume et contribue d'autant à augmenter et perpétuer notre race.

« Je déclare donc présentement prorogée l'Assemblée législative de ce royaume.

« Une loi d'une certaine importance a été votée par l'Assemblée et sanctionnée par le roi, c'est-à-dire autorisant le ministre de l'Intérieur à accorder aux propriétaires d'usines à vapeur les droits de son distiller des spiritueux. » De nombreuses pétitions avaient été envoyées à la législature pour s'opposer à cette mesure; elle a néanmoins été adoptée par 24 voix contre 14.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.)

ANGLETERRE.

Londres, 30 juillet. — Il y a grave parmi les ouvriers des filatures de lin. Les grèves font des démonstrations menaçantes. Ce soir ils ont paradedans les rues et attaqué plusieurs boulangeries.

Londres, 4 août. — Bourne, dans la Chambre des communes aujourd'hui, a dit que la Grande-Bretagne n'avait pas l'intention de prendre part à une intervention armée en Espagne et qu'elle n'avait nulle raison de supposer que les autres puissances interviennent.

Londres, 7 août. — Dans le message par lequel elle protège le Parlement, la reine se félicite de voir l'Angleterre en paix avec les puissances étrangères. Elle dit que l'Angleterre est représentée au congrès de Bruxelles, mais qu'elle a stipulé qu'aucun changement ne serait apporté aux lois internationales reconnues, aucune restriction à la conduite des opérations navales, et s'est réservé le droit d'accepter ou de rejeter les recommandations de la conférence. Le message ajoute que des négociations sont entamées pour le renouvellement du traité de réciprocité entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Parlaissant de l'Espagne, la reine dit qu'elle regrette profondément l'état trouble de ce pays, mais croit que la politique de non-intervention est la meilleure dans l'intérêt du rétablissement de l'ordre et de la paix.

Londres, 8 août. — Une sérieuse émeute a été provoquée ce soir à Portsmouth par une ordonnance des autorités du port qui avaient ordonné la fermeture d'une voie publique. Une foule composée de plusieurs milliers de personnes a détruit les obstructions. La police a fait plusieurs charges sur la foule. Un certain nombre de citoyens et de policemen ont été grièvement blessés. On craint encore de nouveaux troubles.

Londres, 9 août. — L'émeute à Portsmouth a recommencé samedi. Il y a eu plusieurs blessés. Les troupes ont aidé la police à disperser la foule.

ALLEMAGNE.

Berlin, 27 juillet. — L'évêque de Posen, Jansenius Ilffingon, a été condamné à quinze mois de détention pour violation des lois ecclésiastiques. Le prince de Bismarck se porte beaucoup mieux.

New-York, 1^{er} août. — Une longue correspondance de Berlin au Times de Londres annonce que Kullmann, l'assassin du prince Bismarck, a avoué à ce dernier qu'il avait eu l'intention de tuer le prince, mais qu'il n'avait pas osé le faire. Cinq cents personnes sont arrivées à Kissingen pour aider la police bavaroise à protéger le prince. On n'a trouvé sur Kullmann que deux balles de pistolet et un hymne à Pie IX. La Germania est autorisée officiellement à dire que les évêques prussiens, dans leur dernière conférence qui a eu lieu à Fulda, ont décidé de s'opposer à la loi de l'empereur catholique au gouvernement de Berlin.

Berlin, 13 août. — Le prince de Bismarck est revenu de Kissingen.

Berlin, 15 août. — Le mouvement des Vieux Catholiques gagne dans le sud de l'Allemagne. L'archevêque Rothenberg a consacré une église à Limbach, en Bavière. Une autre communauté de Vieux Catholiques s'est formée à Stuttgart. L'empereur Guillaume a donné

des grandes quantités de foin, provenant de canons ennemis, pour faire évacuer les blessés. Trois membres du parlement allemand, MM. Hatzfeldt, Bismarck et Hatzfeldt, ont été jugés à Berlin pour avoir participé aux délibérations d'une société ouvrière illicite. Hatzfeldt a été condamné à deux mois de prison.

ITALIE.

Rome, 8 août. — Le pont dernier, une bande armée, composée de 40 personnes; a quitté Imola et s'est rendue à Bologne, en détruisant les lignes télégraphiques et en désarmant les gardiens de la voie ferrée. La bande a été poursuivie par les soldats, qui ont arrêté presque tous ceux qui faisaient partie et saisir leurs armes et les munitions. Il y a eu à Bologne quelque agitation causée par l'organisation de sociétés révolutionnaires, mais ces sociétés ont été dissoutes, et la ville est tranquille.

Rome, 9 août. — On vient d'arrêter ici huit meneurs de l'Internationale. Il y a eu aussi des arrestations à Florence et dans plusieurs autres villes. Les papiers saisis montrent que l'Internationale a fait de grands progrès en Italie.

Rome, 19 août. — Le préfet de Rome a publié un décret qui dissout trente-six sociétés républicaines et internationales de cette ville.

CONGRÈS INTERNATIONAL.

Bruxelles, 27 juillet. — Le Congrès s'est réuni aujourd'hui; la séance a duré une heure. Le baron Jonin a été nommé président. On a décidé que les séances seraient à huis clos. Le Congrès s'est ajourné à jeudi. La Russie désire que le Congrès prenne en considération certains points de son programme; elle n'insiste pas pour l'adoption du tout.

Bruxelles, 29 juillet. — Une commission, composée d'un délégué de chaque État représenté au Congrès, a été choisie pour préparer, sous la présidence du baron de Jonin, un rapport sur le programme à suivre.

Bruxelles, 30 juillet. — On dit que la majorité des délégués au Congrès est pour l'exclusion de tous les points relatifs à la guerre maritime, et adhère à ce qui regarde l'adoucissement des souffrances, en temps de guerre.

NOUVELLES DIVERSES.

La Havane, 9 juillet. — La condamnation à mort prononcée contre Bockery a été commuée en dix années de prison par le président Serrano, sur la demande du capitaine général Concha.

Berlin, 27 juillet. — Les journaux disent que la guerre entre la Russie et la Chine est inévitable, par suite des desseins de la Chine sur Kessagor.

Londres, 4 août. — Le fils de Bismarck a en récemment un duel au pistolet à Düsseldorf avec un officier d'infanterie. La distance entre les adversaires était de dix pas. Chacun avait trois coups à tirer. Au premier coup, le fils du chancelier a tué son adversaire.

Genève, 6 août. — On dit que le P. Hyacinthe a renoncé à la cure qu'il occupait ici.

Londres, 9 août. — D'après le Times, le Père Hyacinthe aurait donné sa démission à cause de la méintelligence qui règne entre les modérés et les sections extrêmes du vieux parti catholique. Il est considéré comme le chef des modérés.

Paris, 16 août. — Le comte de Larue a été nommé ambassadeur à Londres. Le Président de la République a quitté Paris pour aller faire un voyage en Bretagne. M. Forcade de La Roquette est mort aujourd'hui à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le passage de Vénus sur le soleil.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* du 5 avril 1874 :

La marine se trouve directement intéressée, en ce moment, dans l'une des observations scientifiques les plus importantes qui préoccupent le monde savant de toutes les grandes nations civilisées. Nous voulons parler du fait astronomique que l'on désigne vulgairement et par abréviation sous le nom de *passage de Vénus*; autrement dit et pour être plus complet, du passage de la planète Vénus entre la terre et le soleil, de façon qu'on la verra passer, de gauche à droite, sous la forme d'une petite tache noire et parfaitement ronde, se détachant sur le disque lumineux du soleil.

Ce qui rend si intéressante l'observation de ce phénomène, c'est qu'elle permet de mesurer la distance qui sépare la terre du soleil. Cette distance a d'abord été évaluée à 38 millions de lieues, et, pour donner une idée de l'immensité de ce trajet, on calculait qu'un train fût 50 kilomètres à l'heure mettrait trois siècles et demi environ à faire ce chemin. Aujourd'hui la science tend à diminuer cette évaluation de quelques milliers d'années. On comprend donc combien il est intéressant de vérifier une base aussi importante de beaucoup de calculs astronomiques.

Or les passages de Vénus sont très rares : le dernier a eu lieu en juin 1769 ; il y aura donc en 105 ans et demi d'intervalle entre lui et le prochain. Le suivant aura lieu 8 ans plus tard, en 1882 ; puis un autre, 121 ans et demi après, puis 8 ans après, puis 105 ans et demi, et ainsi de suite. On voit combien la périodicité de ces époques est bizarre au premier abord : 105 ans et demi ; 8 ans ; 121 ans et demi, 8 ans, et cela recommence ainsi.

Il faut remarquer, du reste, que pendant ces longs intervalles, Vénus, qui tourne autour du soleil à une distance moindre que la terre, passe en réalité plusieurs fois entre le soleil et la terre. Mais comme elle passe toujours au-dessus, tantôt au-dessous du soleil par rapport à nous, nous ne la voyons pas se détacher en noir sur le soleil comme dans les passages dont il s'agit.

Les principales observations des derniers passages de 1761 et 1769 ont été faites par l'abbé de La Caille et le célèbre navigateur anglais Cook, qui avait établi son observatoire à Tahiti.

Cette année, tous les pays envoient leurs observateurs. La Russie seule a vingt-quatre observateurs échelonnés depuis Odesse jusqu'à Pékin. La France doit en avoir quatre au moins, dont un est installé à Yokohama par les soins de l'académie des sciences et sera dirigé par des astronomes civils. Les trois autres postes sont confiés à la marine. Ils seront : le premier à Pékin, sous la direction de M. Fleury, lieutenant de vaisseau ; le second, à l'île Saint-Paul, sous la direction de M. Moerbe, capitaine de vaisseau ; le troisième, à l'île Campbell, au sud de l'Australie, sous la direction de M. Rouquet de la Grye, ingénieur hydrographe, et Courtejoles, lieutenant de vaisseau.

Nous devons ajouter que si ces expéditions n'offrent pas à braver

les dangers d'un climat malsain, le séjour que feront les observateurs et leurs détachements dans les îles Saint-Paul et Campbell n'en sera pas moins dur à beaucoup d'égards.

Saint-Paul est une sorte de montagne volcanique, de cratère éteint, sans habitant, sans végétation, sans eau. La montagne y est tellement accrue qu'il y faudrait tailler des marches pour installer les cabanes envoyées de France. L'indépendant de l'île est formé par le cratère lui-même, si les renseignements que nous avons obtenus sur ce point peu fréquenté sont exacts.

Campbell, moins maltraité sous certains rapports, présente l'inconvénient d'être recouvert d'une couche de tourbe ou de marne de près d'un mètre d'épaisseur dans laquelle on s'enfoncé. On voit par là que, ni dans l'une, ni dans l'autre de ces îles, les hommes dévoués qui y sont envoyés ne pourront ne livrer au plaisir de la promenade. Mais toutes les précautions sont prises pour qu'ils ne souffrent que le moins possible ; ils auront des vêtements frais, une machine à vapeur à Saint-Paul, des vêtements chauds, des boîtes de chair et des crémiers à Campbell. Le plus contraignant sera certainement qu'on doit braver vent s'opposer aux observations le 8 décembre prochain, et malheureusement on peut le craindre dans une certaine mesure.

Même si, pour une cause indépendante de la volonté de nos compatriotes, leurs efforts devaient être moins productifs pour la science qu'on doit le désirer, ils n'en auront pas moins le mérite d'avoir été chargés de deux stations situées le plus au sud du globe, et d'avoir accepté cette mission pour maintenir à la science française le rang qui elle doit avoir dans cette lutte pacifique engagée aujourd'hui entre toutes les nations pour obtenir des observations exactes.

Aussi les vœux de la marine entière accompagneront-ils certainement ces savants officiers et les marins dévoués qui se sont offerts pour les suivre dans cette mission.

Le transport la Vierge, de la station de la Nouvelle-Calédonie, conduite du Nord-est, l'île Campbell tout le personnel de la mission, officiers et marins, ainsi que le matériel scientifique et les vivres et approvisionnements.

La Vierge quittera la Nouvelle-Calédonie vers la fin d'août et restera probablement pendant la mission dans les parages de l'île Campbell, se maintenant en communication aussi constante que possible avec les observateurs. Elle ramènera le personnel et le matériel à la Nouvelle-Calédonie en janvier ou février 1875.

Le personnel pour la deuxième mission est transporté de Toulon à la Réunion par la *Dordogne*, partie le 1^{er} avril dernier ; puis de la Réunion à l'île Saint-Paul, par la *Océan*, qui partira à la fin d'août. Le *Dier* se pourra rendre à l'île Saint-Paul. Par suite, un médecin de la marine sera adjoint à la mission. Le personnel et le matériel seraient raménés à la Réunion par le même transport dans les premiers mois de 1875.

O. L.

Nouvelles à la main.

Dans un salon où se réunissent fréquemment des hommes d'esprit et des femmes du monde, M. B..., dont les cheveux grisonnants atteignent un âge avancé, était devenu depuis quelques instants le point de vue de ces dames.

— Il a au moins quarante-huit ans, dit la baronne de C... L...

— Je l'accepte pour quarante-cinq, dit une petite dame brune.

— Il est bien simple de le lui demander, objecta une blonde.

— Quel âge avez-vous, Monsieur B... ? lui dit elle à brûle-pourpoint.

— Cela dépend de vos intentions, Madame, riposta simplement l'homme d'expérience.

Deux enfants du Midi prennent leur café sur le boulevard en parlant de la patrie lyonnaise :

1^{er} Gascon. — Moi, monsieur, à Bordeaux j'ai un caniche qui va tous les jours me chercher mon journal. — 2^e Gascon. — Et moi, à Toulouse, j'ai aussi un terrier-neuve qui va me chercher mon journal. Quand on veut lui en donner un autre, il refuse.

1^{er} Gascon. — Mon caniche, à moi, fait mieux que cela : non seulement il me rapporte mon journal, monsieur, mais il le lit ! 2^e Gascon (interrogeant, mais presque convaincu). — Vous exagérez ?

Entre mores d'actrices :

— Votre demoiselle a donc quitté son théâtre ?

— C'est moi qui l'ai voulu ; le directeur a été insolent.

Et qu'a-t-il fait ?

— Une actrice joint dans la pièce nouvelle, étant indisposée, il a dit à ma fille de prendre le rôle au pied levé.

— Eh bien ?

— Comment !... il veut que mon Adèle jure sur un seul pied !... il prend donc mon enfant pour une grue ?

A la police correctionnelle, on amène un pauvre diable ramassé la nuit en état de vagabondage. Le prévenu est tout à fait inoffensif, et sa figure respire un air de naïveté bête qui n'est pas sans rapport avec celle de son Lassaing. Le président lui pose les questions d'usage.

— Accusé, lui dit-il, avez-vous des antécédents ?

— Le prévenu (en sanglotant). — Non, mon président, je suis orphelin de père et de mère.

Mlle Lili grimpe sur les fauteuils, saute les meubles, fait les cent coups.

— Si tu ne finis pas, lui dit sa mère, je vais appeler le diable, qui t'emportera.

— Oh ! je n'ai pas peur, fait l'enfant terrible ; petit père te dit toujours : *Que le diable t'emporte !* et il n'est pas encore venu te chercher.

A Toto, le mot de la fin.

Ernest lit tout haut dans son livre, tournant le dos à sa maman.

— Ernest, mon chat !... je t'ai déjà dit de ne pas casser de noix avec tes dents, tu vas t'abîmer la mâchoire.

— Mais, maman, je ne casse pas de noix ; je répète mon leçon d'allemand !

Le sac aux lettres sera fermé la veille, à cinq heures de l'après-midi.

« Il est inutile de remarquer ici que si les dimensions d'un navire augmentent, la force nécessaire à la propulsion diminue. Une machine de 5.000 chevaux, par exemple, donnera à un navire de 3.000 tonnes une vitesse de 60 nœuds. »

Reliements vrais. Variation: 17° 35' N. O. en 1874.
Voir série D. n° 9; cartes n°s 1184, 1809, 1743; instruction n° 259, par
78 et 79. 22 2878 4334

chargeurs : 9,600 kilos copras, 2,951 kilos fœtus, 15,000 coques, 3 œufs de coque, 1 œuf, 1 bolles coques, 3 k. 500 vanille, 136,000 oranges, 8 sacs oranges, 50 cardes bois à brûler, 10 pièces bois de tannin; A. Crawford et C^{ie} signataires; — Wilkens et C^{ie} chargeurs : 1 caisse indienne, 1 caisse bois, 8 œufs, 1 caisse abatsin, 1 barrique vin, 3 caisses vernaux, 2 caisses genèvre, 8 wall assenature; — Baomeli, Crawford et C^{ie} chargeurs : 3 caisses vin, 3

de schélin, 1 balle perrier, 2 Byrnes coignastrols.
 30 septembre—Brig-poll. Coronet, de 36 sacs, cap. Ross, all. à Auckland avec
 40 sacs de papier et 40 sacs de sucre. C'est d'aujourd'hui de la Nouvelle-Zélande arrivent :
 10 sacs perrier de terre, 1 sac grains, 10 paquets sacs vides, 1 halle indienne,
 3 caisses crayons, 10 sacs sucre, 20 sacs riz, 3 balles bois, Johnston charger : 5 caisses
 confitures, 4 ordres : 1. J. Boyd charger : 1 c. colles marchandes, 4 ordres : 1. Reather
 charger : 11, 109 boxes totos, 50 bords jus de citron, 8 caisses confitures, 4
 ordres : 1. Turner, Chapman et C^g chargers : 5,000 poids bois, 8 bords sucre, 10
 virgins, 3 caisses marchandes, Young et Nicolas coignastrols : 1. Johnston charger
 9 caisses confiture, Pierre coignastrol : 1. A. C. Gould et C^g chargers et coignastrols
 100 bords vides, 14 barriques vins, 5,000 bardeaux, 1,000 poids vieux bois,
 2 bords colles.

mer-02/10/1874

gel-02/10/1674